Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025 Publié le 10 NOV. 2025

ID: 059-215905944-20251105-DEL0332025-DE

République Française Département du Nord Arrondissement de Valenciennes



DEL N° 033/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Novembre 2025

Date de convocation : 27/10/2025

Date d'affichage: 27/10/2025

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	
Votants :	
Pour:	0
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025 le 5 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe	
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel	
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel	
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie	
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSE Charles	
Absent(es) excusé(e	s) ayant donné(es) p	rocuration:	
Absent(es) excusé(e	s):		

Absent(es) non excusé(es):

Absent(s): MM: CHABANE Michel, CORRÉA Emmanuel

Secrétaire de séance :

Présents :

M. COURTECUISSE Charles

Objet: INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE, ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID: 059-215905944-20251105-DEL0332025-DE

Vu la délibération N° 043/2023 du Conseil Municipal en date du 29 septem délégations consenties par le conseil municipal prévu à l'article L2122-22-territoriales,

Vu les décisions prises depuis le dernier conseil,

Monsieur le Maire,

Informe:

 Qu'en vertu de la délibération de la délibération prise lors de la séance du 29 septembre 2023, il doit informer le conseil des décisions prises dans le cadre de cette délibération.

Donne connaissance des décisions suivantes : D010 à D012

Date de la décision	Numéro décision	Nature
03/09/2025	D010/2025	TARIFS DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - TOUSSAINT 2025.
23/09/2025	D011/2025	ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE CONCESSION COLLECTIVE POUR MONSIEUR CABUSAT ROBERT, MADAME CABUSAT ARMANDE NÉE CORDIER ET MONSIEUR CABUSAT LAURENT, DANS LE CIMETIERE COMMUNAL – EMPLACEMENT : C1/2, CONCESSION N°539.
23/10/2025	D012/2025	ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE CONCESSION COLLECTIVE POUR MADAME PATRY PASCALE ET MONSIEUR BRACQ PHILIPPE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL – EMPLACEMENT : C2. CASE N°11/12.

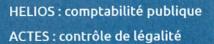
Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

COURTECUISSE Charles

J.N. BROQUET





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DEL0332025

Objet: DEL 033/2025 : INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES POUVOIRS DELEGUES A MONSIEUR LE MAIRE, ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

TERRITORIALES.

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2025-11-05 00:00:00+01

ate de la decision. 2023-11-03 00.00.00+0

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 5.4 - Delegation de fonctions

Identifiant unique : 059-215905944-20251105-DEL0332025-DE

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier Control of the Control of th	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 059-215905944-20251105-DEL0332025-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	577.6 Ko

Nom original: DEL0332025.pdf

Nom métier:

99 DE-059-215905944-20251105-DEL0332025-DE-1-1_1.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 novembre 2025 à 10h26min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 novembre 2025 à 10h26min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 novembre 2025 à 10h26min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 novembre 2025 à 10h27min14s	Reçu par le MI le 2025-11-10